

# Le Bagotier



Journal Sainte-Hélène-de-Bagot

OCTOBRE 2023

À LA UNE



**COLLECTE DE BONBONS ET SOIRÉE D'HALLOWEEN**  
DÉTAILS EN PAGES 19 ET 20

- 03 MOT DU MAIRE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
- 04 NOUVELLE SIGNALISATION
- 05 RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL
- 08 AVIS PUBLICS
- 11 CN - DON À LA MUNICIPALITÉ
- 13 PERMIS DE FEUX EN PLEIN-AIR
- 14 GRANDE SECOURSSE DU QUÉBEC
- 16 GUIGNOLÉE ET PANIER DE NOËL
- 18 VANDALISME
- 18 RETOUR - CLÉ DE TENNIS
- 20 CN - DON AU COMITÉ DES LOISIRS
- 21 SOIRÉE CINÉMA DES FÊTES
- 23 DEUX SONDAGES
- 24 VACCINATION ANTIGRIPPALE ET COVID-19

Restez informés via [www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com)

Municipalité de Sainte-Hélène de Bagot Loisirs Sainte-Hélène

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant à [mun@sainte-helenedebagot.com](mailto:mun@sainte-helenedebagot.com)

421, 4<sup>e</sup> Av., Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0  
[www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com)

CONSEIL MUNICIPAL



MAIRE

RÉJEAN RAJOTTE  
450 791-2297



CONSEILLÈRE #1

HÉLÈNE DUFAULT  
450 888-0024



CONSEILLER #2

MARTIN DOUCET  
450 502-0457



CONSEILLER #3

ROBERT CHEVRIER  
450 502-4411



CONSEILLER #4

PIERRE PARÉ  
450 278-2327



CONSEILLER #5

MICHEL DAIGLE  
450 230-2230



CONSEILLER #6

DANIEL PLANTE  
819 388-0036

PERSONNEL  
MUNICIPAL



450 791-2455

**BUREAU MUNICIPAL OUVERT DU LUNDI AU JEUDI  
DE 8 H 30 À 12 H ET DE 13 H À 16 H 30**

**MICHELINE MARTEL** | Directrice générale  
Poste 2240 • dg@sainte-helenedebagot.com

**SYLVIE VANASSE** | Directrice générale adjointe  
Poste 2250 • adj@sainte-helenedebagot.com

**LUCIE CHEVRIER** | Directrice des finances  
et de la comptabilité  
Poste 2235 • dga@sainte-helenedebagot.com

**BRIGITTE GENDRON** | Technicienne administrative  
Poste 2340 • info@sainte-helenedebagot.com

**MARTINE LUPIEN** | Adjointe administrative  
Poste 0 • mun@sainte-helenedebagot.com

**OLIVIA BOURQUE** | Coordinatrice en loisirs  
Poste 2310 • loisir@sainte-helenedebagot.com

**LUC GÉLINAS** | Directeur des travaux publics  
Poste 2260 • travauxpublics@sainte-helenedebagot.com

**FRANCIS RAJOTTE** | Directeur service des incendies  
incendie@sainte-helenedebagot.com

**RAYMOND LESSARD** | Officier municipal en bâtiment  
Poste 2230 • inspecteur@sainte-helenedebagot.com  
Horaire : mardi de 8 h à 12 h | jeudi de 8 h à 14 h  
Sur rendez-vous



**NUMÉRO D'URGENCE  
TRAVAUX PUBLICS  
SEULEMENT**

Voici des exemples d'une urgence possible :



Fuite d'eau



Problème d'égout



Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :

**450 250-2481**

# La municipalité VOUS INFORME



## Mot du MAIRE

Réjean Rajotte  
Maire

Bonjour chers citoyens et chères citoyennes,

L'automne est arrivé et nous devons être prudents et vigilants sur les routes. Nos agriculteurs sont en plein travail et circulent avec leurs machineries. Ralentissez et surtout soyez patient pour éviter les accidents.

**Halloween** : Le 31 octobre prochain, entre 17 h et 20 h, nos petits bouts de choux vont être dans les rues, déguisés pour leur plus grand bonheur. Lançons le défi aux automobilistes de rouler le plus lentement possible et d'être à l'affût de ces fantômes, princesses, superhéros et autres qui traverseront les rues. Merci de participer au défi « Ralentissez pour leur sécurité » et à les rendre heureux.

**CPE** : Les soumissions ont été ouvertes et l'accord du gouvernement est arrivé. Le CPE Plus Grand que Nature pourra octroyer le contrat.

**Eau** : La Municipalité fait actuellement des essais pour l'eau potable, afin de voir les possibilités de mixité des deux sources, soit par les deux puits. Il est aussi important d'évaluer le moyen le plus efficace, économique et rapide pour mettre le tout effectif.

**Usine d'épuration** : Les travaux avancent bien avec les derniers équipements qui sont arrivés et d'autres sont encore à venir. Vers la fin octobre, début novembre, il y aura la mise en marche d'essai, avec les ajustements nécessaires et l'apprentissage des nouveaux équipements pour un fonctionnement autonome de la nouvelle station.

**Budget** : Nous avons débuté l'élaboration du budget pour l'année 2024. Cette année sera très difficile avec toutes les augmentations qui sont hors de notre contrôle, dont par exemple les produits chimiques, les assurances, les coûts de la MRC des Maskoutains et bien d'autres, en plus de subventions que nous obtenons habituellement et qui ne sont pas encore confirmées, car elles sont en négociation entre les gouvernements fédéral et provincial. Nous ferons notre possible pour trouver un équilibre et nous retarderons même quelques projets d'infrastructures sur lesquelles la Municipalité ne s'est pas encore engagée pour nous permettre de maintenir une hausse raisonnable de taxation.



## Mot de la DIRECTRICE GÉNÉRALE

Micheline Martel, OMA  
Directrice générale  
et greffière-trésorière

Chers hélénois et hélénoises,

Lorsque l'automne arrive, le froid et les couleurs prennent place parmi nous. Il reste quelques belles journées à venir pour profiter de l'extérieur avant la tombée de la neige. Profitez bien de ces moments pour préparer votre cour, pour ranger le mobilier d'été et surtout pour vous amuser dehors.

En parlant de neige qui arrive, le jeu de dek hockey, la toilette au parc des Plante, le parc de planche à roulettes, le jeu de volleyball et le jeu de baseball sont maintenant fermés. En ce qui concerne les jeux de tennis et pickleball, ils seront fermés dans la semaine du 23 octobre.

Également, nous sommes au début de la mise en œuvre du nouveau parc situé au bout des rues Paul-Lussier et Principale. Nous demandons à la population d'éviter de se promener sur cet espace autant seul qu'avec les enfants ou avec les chiens. Bientôt, le futur parc sera barricadé, le temps des travaux, mais il est impératif d'éviter l'endroit pour ne pas vous blesser ou retarder les travaux qui devront être recommencés si des dommages étaient causés.

Il est important de prendre note de l'ajout d'un panneau arrêt dans la municipalité dès le 30 octobre 2023. Voir détails à la page 4.

Vous anticipez faire des travaux prochainement chez vous ou ajouter un usage à votre résidence pour en faire un petit commerce, une garderie ou une habitation communautaire? Avant d'exécuter des travaux de quelque nature que ce soit ou de partir un usage qui ne serait pas accepté dans votre zone ou sur le territoire de la municipalité, il est important de vérifier si un permis de la Municipalité est nécessaire, une modification réglementaire ou un certificat d'autorisation. Pour faire ces vérifications, vous devez contacter l'officier municipal, monsieur Raymond Lessard, par téléphone au 450 791-2455, poste 2230 ou par courriel à [inspecteur@sainte-helenedebagot.com](mailto:inspecteur@sainte-helenedebagot.com). Celui-ci est disponible au bureau les mardis et jeudis.

Comme le bonheur se cultive, semez la joie, le positif et les sourires autour de vous.

## NOUVELLE SIGNALISATION À COMPTER DU 30 OCTOBRE 2023

Il est important de noter que suite à la négligence criminelle qui a causé un accident en juillet dernier, le conseil municipal a pris la décision de rehausser les mesures de sécurité, en procédant à l'ajout d'un arrêt aux quatre (4) coins à l'intersection de la 5<sup>e</sup> Avenue et du rang Saint-Augustin.

Cette mesure entrera en vigueur le 30 octobre 2023, au même moment que le Règlement.

Le Règlement numéro 614-2023 relatif à la circulation, aux stationnements et immobilisations de véhicules routiers, aux stationnements publics, aux terrains publics, aux stationnements d'édifices publics, aux arrêts, aux limites de vitesse, aux sens uniques et aux défenses de stationner est disponible sur le site Internet de la Municipalité.



### RAPPEL DE SÉCURITÉ CONCERNANT LES VÉHICULES STATIONNÉS DANS LES PARCOURS CYCLABLES

Au village, certains secteurs sont munis de pistes cyclables. À ces endroits, le stationnement est interdit. Ces zones sont réservées pour la marche et le vélo. Lorsqu'une voiture est stationnée dans la piste cyclable, les utilisateurs doivent faire le tour des voitures et bifurquer par la rue, ce qui augmente les risques d'accident. Lorsqu'il y a une piste cyclable, le stationnement est habituellement permis l'autre côté de la rue.

Soyez à l'affût des panneaux et surtout attentif à la sécurité des gens qui utilisent ces voies.



### RAPPEL DE L'INTERDICTION DE STATIONNER EN PÉRIODE HIVERNALE

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur la voie publique entre 00 h 00 (minuit) et 7 h, du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

La présente interdiction est levée pour les dates suivantes : les 24, 25, 26, et 31 décembre ainsi que les 1<sup>er</sup> et 2 janvier de chaque année.

# Résumé de certains points de la séance du conseil. Le procès-verbal dans son intégralité est disponible en tout temps sur le site Internet de la Municipalité.

## RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL

## 3 OCTOBRE 2023

### ORDRE DU JOUR

<b>1</b>	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE</b>	<b>5</b>	<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>
1.1	Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance;	5.1	Rapport résumé du représentant de la Municipalité à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM);
1.2	Période de questions;	5.2	Semaine de réduction des déchets – Proclamation;
<b>2</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	5.3	Usine de traitement des eaux usées – Vidange de fosse circulaire – Ratification;
2.1	Ordre du jour – Adoption;	5.4	Usine de traitement des eaux usées – Travaux supplémentaires – Ratification;
2.2	Procès-verbal – Adoption;	<b>6</b>	<b>SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</b>
2.3	Comptes payés et à payer – Adoption;	6.1	Semaine québécoise des rencontres interculturelles 2023 – Proclamation;
2.4	États comparatifs – Dépôts;	6.2	Journée mondiale de l'enfance – La grande semaine des tout-petits – Proclamation;
2.5	Règlement numéro 613-2023 en lien avec la délégation de compétences et les règles de contrôle et de suivis budgétaires – Adoption;	<b>7</b>	<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>
2.6	Règlement numéro 616-2023 en lien avec la tarification de certains biens, services et activités offerts par la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot – Avis de motion et dépôt du projet de Règlement;	7.1	Règlement numéro 615-2023 relatif à la garde de poules en milieu urbain – Avis de motion et dépôt du projet de Règlement;
2.7	OMH – Budget révisé 2023 – Paiement de la contribution municipale – Approbation;	7.2	CCU – Appel de candidatures – Ouverture – Approbation;
2.8	Dépôt du sommaire du Rôle d'évaluation foncière – Prendre acte;	7.3	Règlement de zonage – Demande de modification du multilogement à la zone 205 P – Approbation;
2.9	Politique des conditions de travail – Modification de l'article 24.2 a) – Approbation;	7.4	Projet Bédard – Deuxième demande de participation aux coûts des infrastructures – Information;
2.10	TECQ – Mise à jour annuelle et réclamation – Approbation;	7.5	Fabrique Sainte-Hélène – Demande de reprise de l'église par la Municipalité par cession – Refus;
<b>3</b>	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE, INCENDIE ET CIVILE</b>	<b>8</b>	<b>TRAVAUX PUBLICS</b>
3.1	Incendie – Demandes mensuelles – Approbation;	8.1	Réparation d'urgence – Fuite du 12 septembre 2023 – Ratification;
3.2	Incendie – Rapport mensuel – Prendre acte;	8.2	Asphaltage manuel – Approbation;
3.3	MRC des Maskoutains – Programme de formation des pompiers – Autorisation;	8.3	Dalles de béton – Parc Paul-Lussier /Principale – Approbation;
3.4	Personnes autorisées à délivrer des constats – Nominations;	<b>9</b>	<b>LOISIRS ET CULTURE</b>
3.5	PRABAM – Caserne incendie – Travaux de mise aux normes – Contribution municipale – Approbation;	9.1	Comité des loisirs – Permis d'alcool – Demande pour événements et activités 2024 – Approbation;
<b>4</b>	<b>TRANSPORT</b>	9.2	Comité des loisirs – Cession de filets de dek hockey – Approbation;
4.1	Règlement numéro 614-2023 relatif à la circulation, aux stationnements et immobilisations de véhicules routiers, aux stationnements publics, aux terrains publics, aux stationnements d'édifices publics, aux arrêts, aux limites de vitesse, aux sens uniques et aux défenses de stationner – Adoption;	9.3	Bibliothèque – Responsable administratif et bénévoles – Nominations;
4.2	MTQ – PPA-CE – Reddition de comptes – Approbation;	<b>10</b>	<b>AFFAIRES DIVERSES</b>
4.3	Stationnement municipal – Octroi de contrat de construction – Approbation;	<b>11</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
		<b>12</b>	<b>CLÔTURE DE LA SÉANCE</b>

## **2.5 Règlement numéro 613-2023 en lien avec la délégation de compétences et les règles de contrôle et de suivis budgétaires – Adoption**

En vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit adopter un Règlement en matière de contrôle et de suivis budgétaires. Le Règlement devait être mis à jour et devait aussi y être intégrés les modalités lors de mesure d'urgence.

Le conseil a adopté le Règlement numéro 613-2023 en lien avec la délégation de compétences et les règles de contrôle et de suivis budgétaires, lequel est disponible sur le site Internet de la Municipalité.

## **2.6 Règlement numéro 616-2023 en lien avec la tarification de certains biens, services et activités offerts par la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot – Avis de motion et dépôt du projet de Règlement**

Un avis de motion a été donné concernant le projet de Règlement numéro 616 2023 en lien avec la tarification de certains biens, services et activités offerts par la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot. Le projet de Règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité.

## **2.7 OMH – Budget révisé 2023 – Paiement de la contribution municipale – Approbation**

À la suite du dépôt du budget révisé 2023 de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour l'Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton, le paiement pour la contribution municipale de l'année 2023 de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a été approuvé, au montant de 2 237 \$.

## **2.8 Dépôt du sommaire du Rôle d'évaluation foncière – Prendre acte**

Les membres du conseil ont pris acte du dépôt du Rôle d'évaluation de 2024, pour la 2<sup>e</sup> année de l'exercice financier 2023-2024-2025 qui a été déposé au bureau municipal et dont un avis public a été émis à cet effet le 12 septembre 2023.

## **3.1 Incendie – Demandes mensuelles – Approbation**

Une formation a été approuvée à l'égard d'une reconstitution de scène, qui sera suivi par monsieur Réjean Brouillard, offerte par l'Association internationale des enquêteurs en incendie criminel (IAAI).

## **4.1 Règlement numéro 614-2023 relatif à la circulation, aux stationnements et immobilisations de véhicules routiers, aux stationnements publics, aux terrains publics, aux stationnements d'édifices publics, aux arrêts, aux limites de vitesse, aux sens uniques et aux défenses de stationner – Adoption**

Le conseil, considérant la négligence criminelle causé lors d'un accident en juillet dernier, a pris la décision de rehausser les mesures de sécurité, en procédant à l'ajout d'un arrêt sur quatre (4) coins à l'angle du Rang Saint-Augustin et de la 5<sup>e</sup> Avenue. Cette mesure sera en vigueur à partir du 30 octobre 2023.

Cette modification se traduit dans l'adoption du Règlement numéro 614-2023 relatif à la circulation, aux stationnements et immobilisations de véhicules routiers, aux stationnements publics, aux terrains publics, aux stationnements d'édifices publics, aux arrêts, aux limites de vitesse, aux sens uniques et aux défenses de stationner, lequel est disponible sur le site Internet de la Municipalité.

## **4.3 Stationnement municipal – Octroi de contrat de construction – Approbation**

À la suite de l'appel d'offres, la greffière-trésorière a procédé à l'ouverture des soumissions, le 21 septembre 2023, à 11 h et sept (7) fournisseurs ont déposé un prix. Le plus bas soumissionnaire conforme est la compagnie Excavation Laflamme et Ménard Inc., et les travaux seront effectués au printemps 2024, au montant de 156 830,12 \$, avant les taxes applicables.

## **5.2 Semaine de réduction des déchets – Proclamation**

Le conseil a proclamé la semaine du 20 au 29 octobre 2023, la Semaine québécoise de réduction des déchets et invite la population à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de leur environnement, soit par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

## **5.3 Usine de traitement des eaux usées – Vidange de fosse circulaire – Ratification**

Les travaux se poursuivent à la nouvelle station d'épuration et certaines obligations relèvent de la Municipalité, dont la dépense des frais de vidange de la fosse circulaire, pour l'installation de nouveaux équipements, au montant de 20 631,50 \$, avant les taxes applicables qui sera applicable à l'ensemble des travaux au Règlement d'emprunt.

## **5.4 Usine de traitement des eaux usées – Travaux supplémentaires – Ratification**

La Municipalité a demandé des ajustements afin de permettre de restreindre les coûts d'opération qui auraient été d'une grande ampleur chaque année. Afin de réduire ces coûts de fonctionnement annuel, les travaux supplémentaires requis à la nouvelle station d'épuration des eaux usées ont été effectués au montant de 6 625,84 \$, avant les taxes applicables.

## **6.1 Semaine québécoise des rencontres interculturelles 2023 – Proclamation**

Le conseil a proclamé la semaine du 6 au 12 novembre 2023 la Semaine québécoise des rencontres interculturelles 2023, afin de mettre en valeur l'apport positif de l'immigration et de la diversité sur le territoire.

## 6.2 Journée mondiale de l'enfance – La grande semaine des tout-petits – Proclamation

Le conseil a proclamé le 26 novembre 2023, dans le cadre de La Grande semaine des tout petits 2023, Journée mondiale de l'enfance.

Nous encourageons les citoyens et citoyennes à reconnaître l'importance d'agir dès la petite enfance dans le développement des jeunes enfants et nous vous invitons à participer aux activités *Bouger avec mon enfant* pour les tout petits, tenues à Sainte-Hélène-de-Bagot.

## 7.1 Règlement numéro 615-2023 relatif à la garde de poules en milieu urbain – Avis de motion et dépôt du projet de Règlement

Un avis de motion a été donné pour le projet de Règlement numéro 615 2023 relatif à la garde de poules en milieu urbain. Le projet de Règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité.

## 7.2 CCU – Appel de candidatures – Ouverture – Approbation

Le conseil a autorisé l'affichage de l'appel de candidature pour deux (2) postes de représentants des citoyens, au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, pour la période du 1er mars 2024 au 28 février 2026.

L'appel de candidature est publié dans le présent Bagotier à la page 9.

## 7.3 Règlement de zonage – Demande de modification du multilogement à la zone 205-P – Approbation

Le conseil a approuvé la modification au Règlement de zonage demandée concernant la modification à effectuer afin de permettre la construction de multilogement de six logements sur trois étages dans la zone 205-P et a mandaté monsieur Alain Delorme, urbaniste, afin que ce dernier prépare le règlement.

## 7.4 Projet Bédard – Deuxième demande de participation aux coûts des infrastructures – Information

À la suite d'une seconde demande en plénier avec monsieur André Lévesque et les membres du conseil, le 8 août 2023, pour réitérer la demande à la Municipalité de participer financièrement aux coûts pour les infrastructures du projet de développement résidentiel Bédard, par acquisition au prix coûtant ou de pouvoir modifier le droit d'usage, le conseil a décidé :

- D'informer monsieur André Lévesque que la Municipalité est prête à procéder à la mise en place d'un règlement et d'une entente, mais uniquement aux fins de cessions d'infrastructures conformes du promoteur à la Municipalité, et ce, en concordance à ce que lesdites infrastructures soient aux normes et réalisées dans les règles de l'art et que la cession soit uniquement au montant d'un dollar (1,00 \$); et
- De réitérer sa décision prise par le biais de la résolution numéro 179 06-2023, émise le 6 juin 2023, d'informer monsieur André Lévesque que la Municipalité refuse de faire l'acquisition au prix coûtant des infrastructures du développement Bédard à être construit au cours des prochaines années; et
- D'informer monsieur André Lévesque que la Municipalité refuse d'accepter une modification de l'usage résidentiel pour un usage commercial concernant le terrain de quatre (4) hectares prévus pour l'usage résidentiel et que pour modifier ce type de zonage, seul le conseil peut autoriser la modification de son Règlement de zonage en conséquence.

## 7.5 Fabrique Sainte-Hélène – Demande de reprise de l'église par la Municipalité par cession – Refus

La Fabrique de Sainte-Hélène a approché la Municipalité pour évaluer l'intérêt de la Municipalité à reprendre l'église par cession. Le 19 septembre 2023, les deux parties ont assistées à la présentation du bilan de santé de l'église où étaient présents les conseils de la Fabrique et de la Municipalité;

À ce stade-ci, il est plus avantageux à ce que la Fabrique demeure propriétaire, puisqu'elle a accès à des subventions que la Municipalité n'a pas droit et n'est pas admissible, aux fins de réparation du bâtiment. Également, en considérations du contexte économique actuel à la Municipalité ne peut pas procéder à des rénovations de l'église sans subvention ni pourvoir aux frais d'entretien régulier.

Le conseil a donc pris la décision de refuser la cession de l'église par la Fabrique de Sainte-Hélène pour le moment. Une demande est aussi faite afin que la Fabrique de Sainte-Hélène procède à un sondage, ainsi qu'à une consultation publique auprès des paroissiens pour discuter de l'avenir de l'église et de la volonté de s'impliquer pour la conserver.

Le conseil a aussi demandé à la Fabrique de Sainte-Hélène d'aviser en premier lieu la Municipalité avant de procéder à la vente de l'église, afin de voir si, elle sera dans la capacité de reprendre le bâtiment, à ce moment, avant de l'offrir à un propriétaire ou promoteur privé.

## 8.2 Asphaltage manuel – Approbation

Comme chaque année, le conseil a approuvé l'asphaltage manuel de l'automne 2023 pour effectuer des ajustements autour des regards et d'autres réparations dans la Municipalité, et ce, au montant de 21 000 \$, avant les taxes applicables;

## 9.3 Bibliothèque – Responsable administratif et bénévoles – Nominations

Puisqu'il est essentiel de nommer les personnes responsables de la bibliothèque, pour la poursuite des services aux citoyens, le conseil a nommé les personnes suivantes et surtout les remercies chaleureusement de leur implication :

- Madame Olivia Bourque, coordonnatrice aux loisirs, à titre de responsable administrative de la bibliothèque de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot; et

- Madame Paulette Rajotte à titre de responsable bénévole de la bibliothèque de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot; et
- Madame France Lapière à titre de responsable bénévole substitut de la bibliothèque de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

**L'entièreté des procès-verbaux se trouve sur notre site Internet. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.**



**AVIS  
PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 608-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)**

Le présent avis est donné que lors d'une séance tenue le 5 septembre 2023, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 608-2023 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant les projets d'habitation communautaire* ».

L'objet de ce Règlement est de permettre à la Municipalité d'avoir recours au Règlement sur les PPCMOI lors de l'étude et l'approbation d'un projet d'habitation communautaire dans les zones situées dans le périmètre d'urbanisation.

La municipalité régionale de comté des Maskoutains a délivré un certificat de conformité à l'égard de ce Règlement le 27 septembre 2023.

Ce Règlement est en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC, soit le 27 septembre 2023 et est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 421, 4<sup>e</sup> Avenue à Sainte-Hélène-de-Bagot, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance et sur le site Internet de la Municipalité.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 5<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2023

Micheline Martel, OMA  
Directrice générale et greffière-trésorière

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 613-2023 EN LIEN AVEC LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES ET LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVIS BUDGÉTAIRES**

Par la présente est donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, tenue le 3 octobre 2023, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 613-2023 en lien avec la délégation de compétences et les règles de contrôle et de suivis budgétaires.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal au 421, 4<sup>e</sup> Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot aux heures régulières d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 4 octobre 2023.

Micheline Martel, OMA  
Directrice générale et greffière-trésorière

## **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT**

### **APPEL DE CANDIDATURES**

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot est à la recherche de candidats et candidates intéressés à siéger au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Formé conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A 19.1)*, le CCU est chargé de formuler des recommandations au conseil municipal sur toute demande de dérogation mineure, de plan d'implantation et d'intégration architecturale, de plan d'aménagement d'ensemble ou sur toute question en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement ou de construction que lui soumet le conseil municipal.

Ce comité est composé de trois membres du conseil municipal, de quatre citoyens résidant sur le territoire de la municipalité ainsi que du maire et de l'officier municipal en bâtiment, qui agit comme fonctionnaire désigné et secrétaire du comité. Il se réunit à la demande du conseil.

Les personnes intéressées doivent habiter la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot et montrer un intérêt pour les questions d'urbanisme et d'architecture. Les aptitudes et habiletés recherchées sont :

- Sens éthique et intégrité élevés;
- Connaissance du territoire;
- Capacité de jugement, d'analyse et esprit critique;
- Habileté à communiquer et à partager ses opinions;
- Sens de la collaboration et esprit d'équipe.

Toute personne intéressée est invitée à faire parvenir son curriculum vitae, accompagné d'une lettre de motivation au plus tard le jeudi 14 décembre 2023, par courriel à [info@sainte-helenedebagot.com](mailto:info@sainte-helenedebagot.com) ou au bureau municipal situé au 421, 4<sup>e</sup> Avenue, Sainte-Hélène de Bagot, J0H 1M0.

Il est à prendre note que les postes citoyens sont rémunérés à raison de 30 \$ par rencontre du comité et que ledit comité se réunit en moyenne entre 3 et 6 fois par année.

Le conseil municipal procédera à la nomination de deux représentants des citoyens au comité en choisissant parmi les candidatures reçues.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 4 octobre 2023.

La directrice générale et greffière-trésorière,



Micheline Martel, OMA

### **AVIS PUBLIC**

Pour consulter les Avis publics :  
421, 4<sup>e</sup> Avenue (bureau municipal)  
400, 2<sup>e</sup> Rue (chalet des loisirs)  
[www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com)  
(onglet AVIS PUBLICS)

“  
**La prochaine séance du conseil  
sera tenue le 7 novembre 2023,  
au 421, 4<sup>e</sup> Avenue.**  
”

**RÈGLEMENT NUMÉRO 614-2023 RELATIF À LA CIRCULATION, AUX STATIONNEMENTS ET IMMOBILISATIONS DE VÉHICULES ROUTIERS, AUX STATIONNEMENTS PUBLICS, AUX TERRAINS PUBLICS, AUX STATIONNEMENTS D'ÉDIFICES PUBLICS, AUX ARRÊTS, AUX LIMITES DE VITESSE, AUX SENS UNIQUES ET AUX DÉFENSES DE STATIONNER**

Par la présente est donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, tenue le 3 octobre 2023, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 614-2023 relatif à la circulation, aux stationnements et immobilisations de véhicules routiers, aux stationnements publics, aux terrains publics, aux stationnements d'édifices publics, aux arrêts, aux limites de vitesse, aux sens uniques et aux défenses de stationner.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal au 421, 4<sup>e</sup> Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot aux heures régulières d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

Le Règlement entre en vigueur le 30 octobre 2023.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 4 octobre 2023.



Micheline Martel, OMA  
Directrice générale et greffière-trésorière

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION, LE MARDI 7 NOVEMBRE 2023, POUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire qui se tiendra le 7 novembre 2023, à 19 h 30, à la salle du conseil au 421, 4<sup>e</sup> Avenue, à Sainte-Hélène-de-Bagot, le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante lors de la séance régulière le même jour :

La demande de dérogation mineure vise le :

**385, 3<sup>e</sup> Rang, Sainte-Hélène-de Bagot  
Lot numéro 1 956 482**

La nature de la demande et les effets visent à obtenir une dérogation permettant que l'agrandissement d'un bâtiment agricole puisse être implanté à une distance inférieure à celle exigée au Règlement de zonage, concernant la marge de recul avant.

Toute personne intéressée pourra s'exprimer, lors de l'assemblée de consultation publique, le 7 novembre 2023.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 17 octobre 2023.



Micheline Martel, OMA  
Directrice générale et greffière-trésorière



## Le CN participe à la vie active des hélénois et des hélénoises!

À l'annonce de l'implantation d'un parc à l'inspiration de la nature pour le bonheur des petits et des grands, le CN s'est vu interpellé à participer à l'aménagement de cet espace qui se trouve à proximité de la voie ferrée.

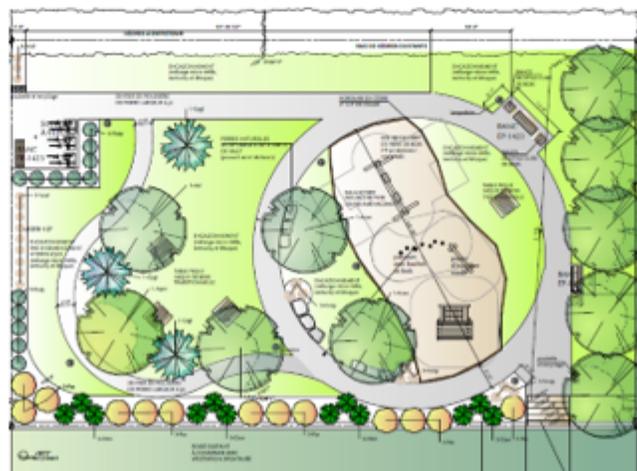
C'est avec une très grande reconnaissance que la Municipalité a reçu la bonne nouvelle d'un don au montant de 16 500 \$ offert par le CN, afin de contribuer au développement de la communauté.

Rappelons qu'en janvier 2023, la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot recevait le tout premier certificat canadien d'Ambassadeur de la sécurité ferroviaire, remis par deux représentants du service de la police du CN.

Soucieuse de sensibiliser les usagers de la route à la sécurité aux abords des traverses de chemin de fer, une collaboration s'est rapidement installée entre les deux instances à différents niveaux, notamment par l'installation de mesures visuelles pour renforcer la sécurité et également par le biais d'atelier d'animation au camp de jour auprès des tout-petits.

Au nom des élus et des citoyens, nous tenons vivement à remercier le Canadien National pour sa généreuse contribution qui inévitablement aura un impact sur la vie active de la population.

Pour connaître cette entreprise de chez nous, visitez le <https://www.facebook.com/CNrail>.



Maquette du projet de parc

## LOCATION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES – RÈGLEMENT 611-2023

### TARIFICATION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES – LOCATION DE SALLES

SALLES	TARIFS AVANT LES TAXES APPLICABLES				
	RÉSIDENT			NON-RÉSIDENT	
	Jour complet	Prix par heure, maximum 2 h	Période de 4 h	Jour complet	Période de 4 h
Centre communautaire (gymnase)	350,00 \$	40,00 \$	150,00 \$	437,50 \$	187,50 \$
Chalet des loisirs	250,00 \$	35,00 \$	125,00 \$	312,50 \$	156,25 \$
Grande demi-salle - Chalet	Non disponible	30,00 \$	100,00 \$	Non disponible	125,00 \$
Petite demi-salle - Chalet	Non disponible	25,00 \$	75,00 \$	Non disponible	93,75 \$

### TARIFICATION D'INFRASTRUCTURES SPORTIVES

INFRASTRUCTURES	TARIFS AVANT LES TAXES APPLICABLES	
	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
Patinoire	40,00 \$	50,00 \$
Terrain de baseball	30,00 \$	37,50 \$
Terrains de volley-ball	25,00 \$	31,25 \$
Terrains de soccer	25,00 \$	31,25 \$
Terrain de tennis	20,00 \$	25,00 \$
Terrain de pickleball	20,00 \$	25,00 \$
Dek Hockey	25,00 \$	31,25 \$
Skate park	20,00 \$	25,00 \$
Jeu de pétanque extérieur	10,00 \$	12,50 \$

**POUR INFORMATION :** Martine Lupien 450 791-2455, poste 0 ou [mun@sainte-helenedebagot.com](mailto:mun@sainte-helenedebagot.com)



### UN ABRIS D'AUTO TEMPORAIRE, OUI MAIS À QUELLES CONDITIONS ?

Selon l'article 8.1 du Règlement de zonage :

Il est permis d'installer un abri d'auto temporaire sous réserve de respecter certaines conditions. Visitez notre site Internet ou téléphonez au bureau municipal.

L'abri est autorisé du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante.

En dehors de cette période, l'abri, y compris la structure, doit être démantelé.



### FERMETURE DES ÉCOCENTRES

Les écocentres sont ouverts de 8 h 30 à 16 h 30 et ils **fermeront le 26 novembre 2023**. Pour plus d'informations, téléphonez à la Régie au 450 774-2350 ou visitez le site Internet de la Régie au [www.riam.quebec](http://www.riam.quebec).



## LES PERMIS DE FEUX EN PLEIN-AIR

Voici quelques informations utiles concernant les permis provenant du Règlement numéro 541-2019 relatif à la protection incendie :

### ARTICLE 93 - CONDITIONS D'EXERCICE\*\*

Le détenteur du permis doit respecter les conditions suivantes lorsqu'il allume un feu en plein air ou utilise un foyer extérieur :

- Une personne doit demeurer à proximité du site de brûlage jusqu'à l'extinction complète du feu et garder le plein contrôle du brasier.
- Posséder l'équipement nécessaire pour combattre un incendie.
- Limiter la hauteur des tas de matières destinées au brûlage à 2,5 mètres et la superficie à 25 mètres carrés, tout en respectant une marge de dégagement de 60 mètres par rapport à la forêt.
- Ne pas utiliser de pneus, de déchets de construction, d'ordures, de produits dangereux ou polluants ou tout autre produit dont la combustion est prohibée.
- Ne pas utiliser de produits inflammables ou combustibles comme accélérateur.
- Maintenir le brasier à au moins 60 mètres de tout bâtiment (ou 10 mètres à l'extérieur du périmètre d'urbanisation).
- Aviser le directeur du SSI avant d'allumer le feu et après l'extinction complète du brasier.
- Ne pas effectuer de brûlage d'herbes, de broussailles ni d'autres matières végétales avant le lever du soleil ni après le coucher du soleil.
- Éviter le brûlage les jours de forte vélocité du vent, lorsque les vents dominants sont orientés vers les boisés, et lorsque l'indice d'assèchement est élevé selon SOPFEU.
- S'assurer que le feu est bien éteint avant de quitter les lieux.

### \*\*ARTICLE 94 - SUSPENSION\*\*

- Le détenteur du permis de brûlage doit vérifier à tout moment avec la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) pour s'assurer qu'il n'y a pas d'interdiction de brûlage. En cas d'interdiction, le permis est automatiquement suspendu.

### \*\*ARTICLE 95 - INCESSIBILITÉ\*\*

Le permis émis en vertu du présent Règlement est incessible.

### \*\*ARTICLE 96 - COÛT\*\*

Le permis de brûlage est gratuit.

“ **\*\*ARTICLE 97 - DÉLAI\*\***  
Un délai de quarante-huit (48) heures est requis pour l'émission d'un permis de brûlage par le directeur du SSI. ”

## ENSEMBLE, DÉSENGORGEONS LE 9-1-1

Saviez-vous que le 1/3 des appels au 9-1-1 ne sont pas de nature urgente ? Il existe pourtant plusieurs solutions pour le désengorger. L'une des premières est de conscientiser les citoyens du Québec à sa bonne utilisation.

C'est avec des petits pas que nous ferons une grande différence, et ce, tous ensemble !

### 1. QUAND COMPOSER LE 9-1-1

Le réseau est engorgé !

Vous devez composer le 9-1-1 seulement si votre santé, votre sécurité ou vos biens sont menacés et que vous avez besoin d'une intervention immédiate des pompiers, des policiers ou d'une ambulance.





## EXERCICE D'ÉVACUATION

Le 28 septembre dernier, un exercice d'évacuation a eu lieu à l'école Plein-Soleil et au bureau municipal de Sainte-Hélène-de-Bagot.

Le tout s'est déroulé sans heurt, au grand bonheur de nos pompiers, qui travaillent continuellement afin que les petits et les grands soient sensibilisés à la prévention et aux procédures à adopter en cas d'incendie.

Un grand merci à ceux-ci d'avoir pris du temps pour que les jeunes des groupes P41 et P51 de l'école puissent monter à bord du véhicule et voir les instruments nécessaires aux pompiers en cas d'incendie.



## LA GRANDE SECOUSSE DU QUÉBEC, ÊTES-VOUS PRÊT?

Le 19 octobre dernier se tenait un événement international de préparation aux tremblements de terre. Pour ce faire, il y avait trois gestes à poser :



Toujours à l'affût de la sécurité des citoyens, une équipe de pompiers a pris l'initiative de pratiquer cette technique avec les petits pompiers. Ceux-ci ont été invités à transmettre cette méthode à leurs parents et amis. Voir le lien de la vidéo dans l'Actualité du 19 octobre 2023 sur notre site Internet ou sur Facebook. Merci encore pour cette implication dans la communauté.



## DU 6 AU 12 NOVEMBRE 2023

La Semaine québécoise des rencontres interculturelles propose chaque année de mettre en valeur la contribution importante des Québécoises et des Québécois de toutes origines à la vie collective du Québec. Elle vise à encourager le dialogue, le rapprochement interculturel, et à faire valoir l'apport positif de l'immigration et de la diversité au développement du Québec.

La réussite de l'intégration passe par les municipalités et l'implication des élus municipaux comme agents facilitateurs d'intégration et créateurs d'environnements favorables à la collectivité mais également par la reconnaissance de tous.



## JOURNÉE MONDIALE DE L'ENFANCE | 20 NOVEMBRE 2023

Grande semaine des tout-petits  
– Du 20 au 26 novembre 2023

En cette Journée mondiale de l'enfance, la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot est heureuse de se joindre au mouvement de solidarité envers les tout-petits au Québec. Nous sommes fiers de hisser le drapeau de la Grande semaine des tout-petits et ainsi confirmer notre engagement envers eux et leur famille.

Saisissez cette occasion pour vous offrir des moments avec vos tout-petits. Participez aux ateliers « Bouger avec mon enfant ». Chaque séance est une nouvelle découverte d'activités thématiques où les enfants peuvent explorer leur créativité, bouger dans divers parcours et activités physiques et surtout passer un moment de qualité avec des amis et son parent.



## ATELIER BOUGER AVEC MON ENFANT (0-5 ANS) \*Gratuit\*

*Bouger avec mon enfant* est une série d'activités parents et enfants se déroulant dans différentes municipalités. Chaque matinée est une nouvelle découverte d'activités thématiques où les enfants peuvent explorer leur créativité, bouger dans divers parcours et activités physiques et surtout passer un moment de qualité avec des amis et son parent. Pour les parents, chaque matinée est une occasion d'être émerveillés par les réussites de leur enfant dans un endroit où des liens d'amitié et de confiance se bâtissent. Les ateliers sont offerts **les mercredis de 9 h 00 à 11 h 30 au chalet des loisirs, 400, 2<sup>e</sup> Rue, à Sainte-Hélène-de-Bagot**. Les activités sont offertes gratuitement.

Information et inscription (obligatoire) : 450 771-4010, poste 2228



# ON S'BOUGE pour la guignolée!



## 3 DATES POUR FAIRE LA DIFFÉRENCE !

TOUS LES FONDS AMASSÉS SERONT REMIS À LA GUIGNOLÉE DE STE-HÉLÈNE

### ON S'BOUGE EN PLEIN AIR

**Lundi 13 novembre à 18 h 30**

Départ au Chalet des loisirs  
12 ans et plus - 10 \$ / personne

Cet entraînement propose de la marche rapide avec plusieurs stations tout au long du parcours. Apportez une bouteille d'eau seulement.

Beau temps, mauvais temps, on bouge et on amasse des fonds pour la cause.

### ON S'BOUGE EN FAMILLE

**Jeudi 16 novembre à 18 h**

Chalet des loisirs  
8 ans et plus - 15 \$ / un adulte  
et un enfant  
(5 \$ par enfant supplémentaire)

Cet entraînement familial prévoit plusieurs stations ludiques parent/enfant.

L'objectif est de bouger ensemble dans une ambiance festive tout en s'entraînant. Apportez une bouteille d'eau seulement.

Une belle occasion de sensibiliser les jeunes à la cause.

### ON S'BOUGE EN GROUPE

**Jeudi 16 novembre à 19 h**

Chalet des loisirs  
12 ans et plus - 10 \$ / personne

Cet entraînement par intervalles est accessible à tous, car il s'adapte à votre forme physique.

Apportez votre tapis de sol et une bouteille d'eau, le reste on s'en occupe!

**Information  
et inscription**

Paiement sur place en argent  
Jézabelle Legendre au [jezlegendre@hotmail.ca](mailto:jezlegendre@hotmail.ca)

Inscription  
en ligne



**PARTENAIRES :**

La fabrique de  
Sainte-Hélène

idéegraphik.com



# GUIGNOLÉE

## de Ste-Hélène

EN COLLABORATION AVEC LA  
PAROISSE STE-HÉLÈNE

*Apportez vos dons...*

ARGENT  
CHÈQUE



DENRÉES  
ALIMENTAIRES



À LA SACRISTIE DE L'ÉGLISE  
(UTILISEZ LA PORTE DE CÔTÉ)

TOUS LES  
VENDREDIS  
de 9 h à 12 h

MERCREDI  
**15**  
NOVEMBRE  
de 19 h à 21 h

AU CHALET DES LOISIRS

JEUDI  
**16**  
NOVEMBRE  
de 18 h 30 à 20 h 30

DURANT  
L'ÉVÈNEMENT  
ON S'BOUGE POUR  
LA GUIGNOLÉE

**LA GRANDE GUIGNOLÉE :  
LE 2 DÉCEMBRE DE 13 H À 17 H**

*Nous sommes à la recherche d'une grande équipe de bénévoles prête à ramasser les dons et festoyer durant la collecte. Ça vous intéresse ?*

PANIER  
DE NOËL



À l'approche des Fêtes, les personnes dans le besoin qui aimeraient recevoir un panier de Noël peuvent en faire la demande avant le 2 décembre.

*Communiquez avec Bruno Raymond au 450 513-0829.*

## VANDALISME

Une nouvelle vague de vandalisme a été perpétrée sur les infrastructures de la Municipalité. L'enseigne numérique, l'abribus, des panneaux de signalisation ainsi qu'un contenant à déchets ont été la cible de graffitis.

Les dommages causés par ceux-ci doivent être réparés et malheureusement, l'argent des contribuables est dépensé pour remettre en état ce qui est vandalisé.

Nous faisons de nouveau appel à toute la population pour que les fautifs soient dénoncés. Ces actes doivent cesser!



## CHANGEMENT D'HEURE / AVERTISSEUR DE FUMÉE

N'oubliez pas de reculer l'heure dans la nuit du samedi au dimanche, **du 4 au 5 novembre 2023** à 2 h du matin.

Par la même occasion, si vous n'avez pas encore changé les piles de vos avertisseurs de fumée, il est temps de le faire.



## RETOUR CLÉ DE TENNIS ET DE PICKLEBALL



Rappelez-vous que vous devez rapporter votre clé **au plus tard le jeudi 2 novembre**, afin qu'on vous remette votre dépôt de 20\$, et ce, en vous présentant au bureau municipal lors des heures d'ouverture habituelles. Bonne fin de saison à tous!

## RALLYE INTERGÉNÉRATIONNEL DE LA FADOQ

Le 24 septembre dernier se déroulait le rallye intergénérationnel de la FADOQ – Région Richelieu-Yamaska dans notre belle municipalité.

Madame Sophie Lambert, responsable de cette activité, posait fièrement en compagnie du député de Saint-Hyacinthe-Bagot, monsieur Simon-Pierre Savard-Tremblay et du maire de Sainte-Hélène-de-Bagot, monsieur Réjean Rajotte, présents lors de cet événement.

Plusieurs activités étaient au programme pour le plus grand bonheur de tous.

Merci aux organisateurs et bravo à tous les citoyens qui ont participé à cette belle journée.



## L'HALLOWEEN ET SA COLLECTE DE BONBONS

Le mardi 31 octobre prochain aura lieu la collecte de bonbons, de 17 h à 20 h.

Le Comité des loisirs Ste-Hélène vous accueillera, encore cette année, dans le couloir hanté du presbytère pour vous donner bonbons et friandises! Nous ne sommes pas responsables des sursauts et des mauvais tours, seulement des fous rires! Au plaisir de vous y voir!

Nous vous rappelons d'être prudents dans vos déplacements, de prioriser les piétons et de porter des costumes sécuritaires.



## PARENTS ET ENFANTS SONT INVITÉS À LA PRUDENCE LE SOIR DE L'HALLOWEEN

Le 31 octobre, les enfants déambuleront de nouveau dans les rues pour prendre part à la traditionnelle cueillette de bonbons de l'Halloween. Pour que cette soirée se déroule en toute sécurité, la Sûreté du Québec rappelle quelques consignes de sécurité.

D'abord, il est important de s'assurer d'être suffisamment visible car de nombreux piétons, automobilistes et cyclistes circuleront à une heure où la visibilité est réduite.

Au cours de la soirée, les enfants devraient toujours :

- Déterminer un trajet et une heure de retour avec leurs parents;
- Rester en groupe ou avec l'adulte accompagnateur;
- Ne jamais entrer dans la maison d'un inconnu, ni dans sa voiture;
- Ne jamais suivre un inconnu, qu'il soit en voiture ou à pied;
- Traverser les rues aux intersections;
- Parcourir un seul côté de la rue à la fois.

Par ailleurs, les policiers demandent la collaboration des automobilistes, qui doivent être particulièrement vigilants et circuler à vitesse réduite, en accordant la priorité aux enfants qui sillonneront les rues.

Le 31 octobre, les policiers de la Sûreté du Québec seront présents sur le territoire pour assurer la sécurité de tous.

**18 ans et +** — **Concours du plus beau costume** — **APPORTEZ VOTRE ALCOOL !**  
(Pas de service de bar sur place)

Vampires, sorcières,  
loups-garous, zombies  
et autres créatures effrayantes  
se donnent rendez-vous  
pour une soirée démentielle !

**PARTY  
COSTUMÉ  
SAMEDI  
28 OCTOBRE  
2023**  
DE 20 H 00 À 1 H 00  
**CHALET DES LOISIRS**  
400, 2<sup>e</sup> Rue, Ste-Hélène-de-Bagot

PRIX DE PRÉSENCE  
PHOTOBOOTH  
Faites un selfie  
dans notre décor  
MUSIQUE  
DJ sur place  
AMBIANCE  
DÉCHAÎNÉE !

Sur place pour vous régaler  
de 20 h 00 à minuit  
**le Camion Queues de Castor**  
avec de la poutine et leur célèbre dessert !

**Entrée : 10 \$**

Organisé par  
et au profit de



## UN GRAND MERCI AU CN

Le 25 septembre 2023

Madame Bourque,

Le 1<sup>er</sup> avril 2023, la Police du CN a fêté ses 100 ans – un événement historique important à célébrer ensemble!

Pour souligner un siècle de service, le CN remet 100 000 \$ à des organismes locaux de l'ensemble du réseau qui partagent la même mission que la Police du CN et qui appuient leurs efforts visant à rendre les collectivités plus fortes et sécuritaires. Camp de jour Ste-Hélène a été choisi pour recevoir un don de 5 000 \$ dans le cadre de cette campagne.

J'aimerais vous remercier pour vos efforts et votre travail quotidiens au sein de vos collectivités. La sécurité ferroviaire est une responsabilité partagée et c'est uniquement en travaillant ensemble que nous parviendrons à mettre fin aux accidents ferroviaires et aux incidents près des trains et des voies.



Je vous invite également à partager vos histoires et vos mots de reconnaissance à propos de la Police du CN sur notre mur numérique ici ([www.cn.ca/cnpolice100](http://www.cn.ca/cnpolice100)). J'ai hâte de lire vos messages et vos réflexions.

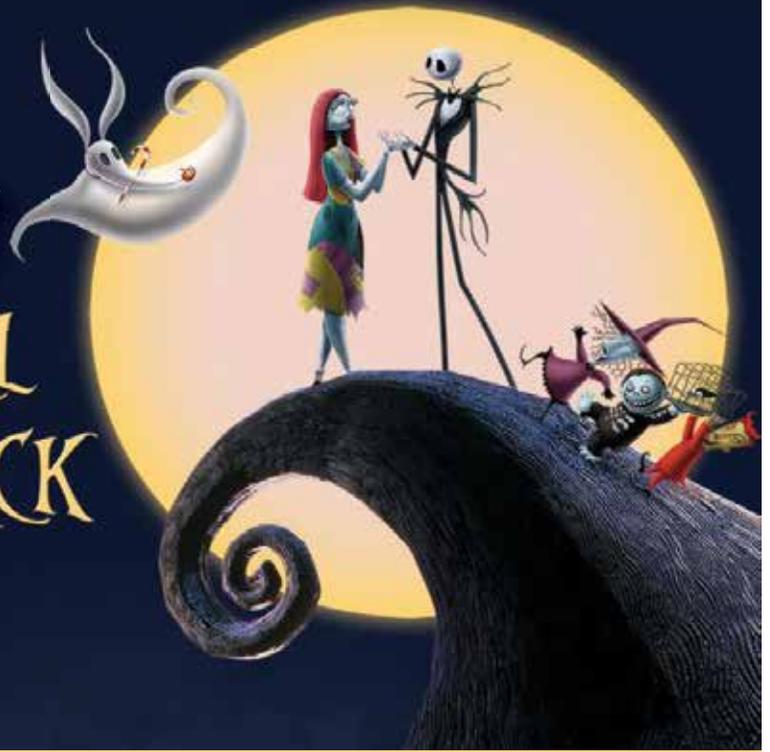
Nous pouvons être fiers de tout ce que nous avons accompli ensemble et de ce que nous continuerons d'accomplir pendant les 100 prochaines années

Stephen Covey  
Chef de la Police et chef de la sécurité

# Soirée cinéma des fêtes

Le vendredi  
8 décembre 2023  
19 h 00

## L'ÉTRANGE NOËL DE MONSIEUR JACK



Bonbons, popcorn et jus  
seront **vendus** sur place.

\*Jusqu'à épuisement de la marchandise.  
(Argent comptant seulement)

Apportez vos chaises de camping,  
vos doudous et toutous !

**Ouvert à tous.**

Les enfants de moins de 12 ans  
doivent être accompagnés d'un adulte.

Chalet des loisirs  
400, 2e Rue, Sainte-Hélène-de-Bagot



# Infos pratiques

## ORGANISMES PARTENAIRES

### RETOUR SUR L'ÉVÈNEMENT JES

Le samedi 23 septembre dernier, la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot était l'hôte d'une course au profit de l'organisme Jeunes en Santé. Ayant comme mission de promouvoir les saines habitudes de vie auprès de 8 000 enfants par année et cela depuis 2005, JES peut compter sur de précieux partenaires dont la MRC d'Acton, la MRC des Maskoutains et le Centre de services scolaires de Saint-Hyacinthe. Pour cette première édition, plus de 500 \$ ont été amassés.

Merci à Fabien Servil, initiateur et porte-parole de l'événement, ainsi qu'à tous les participants, bénévoles et partenaires qui ont collaboré : la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, les Caisses Desjardins et le Marché Bonichoix.



L'ÉVÈNEMENT CARRIÈRES présente

# JOURNÉE DE L'EMPLOI

## SAINT-HYACINTHE

Samedi **11 novembre**  
10 H - 16 H

Espace Saint-Hyacinthe  
**Pavillon la Coop**

- 1 500 emplois
- Formation pour adultes
- Aide à l'emploi et immigration

**SERVICES GRATUITS**

- Clinique de CV
- Technique d'entrevue





## Sondage MADA, MRC et Sainte-Hélène-de-Bagot



Dans le cadre de sa démarche Municipalité amie des aînés (MADA), votre municipalité, soutenue par un comité de pilotage, souhaite consulter les personnes âgées de 50 ans et plus.

Le but poursuivi par ce sondage est de mieux déterminer les améliorations nécessaires aux personnes âgées afin de leur permettre de participer pleinement à toutes les sphères de la vie en société. Des priorités seront par la suite établies et inscrites dans un plan d'action tenant compte de ce que la municipalité est en mesure d'accomplir et, au besoin, avec l'appui de ses partenaires.

**Vos réponses sont très importantes pour nous.** Complétez le sondage du 16 octobre au 10 novembre 2023 sur le site [www.mrcmaskoutains.qc.ca](http://www.mrcmaskoutains.qc.ca).

## Vision pour un réseau cyclable



## La MRC et votre municipalité ont besoin de vous !

Complétez le sondage du 23 octobre au 10 novembre 2023 : [www.mrcmaskoutains.qc.ca](http://www.mrcmaskoutains.qc.ca)

**Tirage de 3 chèques-cadeaux de 50 \$ chacun parmi les participants au sondage.**

Participez à la consultation en ligne le 25 octobre, à 19 h.

Pour vous inscrire : [info@mrcdesmaskoutains.ca](mailto:info@mrcdesmaskoutains.ca).

# L'hiver, c'est malade!

La vaccination,  
la meilleure protection

Pour en profiter pleinement,  
mieux vaut se faire  
vacciner maintenant.

Grippe · COVID-19 · Infections à pneumocoque

Les vaccins contre la grippe et la COVID-19 sont offerts gratuitement à toute la population. Le vaccin contre les infections à pneumocoque est également disponible. Informez-vous et prenez rendez-vous.

[Quebec.ca/CampagneVaccination](https://Quebec.ca/CampagneVaccination)

Votre  
gouvernement

Québec



## CLINIQUE DE VACCINATION

à Sainte-Hélène-de-Bagot

Lundi 13 novembre  
de 13 h 15 à 19 h 30

Chalet des loisirs, 400, 2<sup>e</sup> Rue



Sur rendez-vous seulement à

[ClicSante.ca](https://ClicSante.ca) ou  
au 1 877 817-5279.

## BOURSES AGRICOLES DE LA MRC : ÉCHÉANCE LE 8 NOVEMBRE

Le syndicat de l'UPA des Maskoutains Nord-Est invite les jeunes producteurs de la région à s'inscrire pour obtenir l'une des deux bourses agricoles de la MRC Les Maskoutains d'une valeur de 10 000 \$ qui seront octroyées en décembre prochain.

Le soutien financier vise à reconnaître les efforts d'entrepreneurs de 18 à 40 ans. Ils doivent être propriétaires ou en voie de le devenir, en partie ou en totalité, d'une entreprise agricole située sur le territoire de la MRC, être membres de la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ), détenir une formation répondant aux critères de la Financière agricole du Québec et avoir au moins un an d'expérience en agriculture.

Pour participer, il faut soumettre un formulaire d'inscription disponible à la MRC des Maskoutains (<https://www.mrcmaskoutains.qc.ca/bourse-agricole>). La date limite pour soumettre les dossiers de candidature est le 8 novembre, avant 16 h 30.

Pour informations, contactez Steve Carrière au 450 774-9000, poste 1250.



Marc-Antoine Pelletier, de la ferme Les Délices du Rapide, de Saint-Hyacinthe; Rémy Bousquet, de la ferme Le Champ libre, à La Présentation; et Philippe Morissette, de la ferme La Pelletée, à Saint-Marcel-de-Richelieu. Tous trois ont été récipiendaires des bourses agricoles pour la relève de la MRC ces dernières années.



## Sainte-Hélène-de-Bagot

L'automne est là... Les arbres changent et se parent de couleurs dorées, orangées et rouges. Dans Le Bagotier de septembre dernier, nous vous invitons à adhérer à notre Club FADOQ Sainte-Hélène, Club fondé en 1974. « 50 ans déjà! » Notre mission, combattre les quatre « i » : isolement, insécurité, inactivité, inutilité. Combattre l'âgisme.

Plusieurs activités pour les sessions d'automne et d'hiver sont déjà débutées, mais il est toujours temps de s'inscrire.

### Au chalet des loisirs

**Vie active :** Tous les jeudis de 9 h 30 à 10 h 30. C'est quoi? C'est un programme d'exercices conçu par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. C'est gratuit.

**Pickleball :** Tous les lundis de 8 h 30 à 9 h 30 et les jeudis de 8 h 30 à 9 h 30, à l'intérieur ou à l'extérieur selon la température. C'est quoi? Tennis léger où les joueurs frappent une balle en plastique creuse perforée. C'est gratuit. Apportez votre équipement.

### Au presbytère

**Souper amical:** Tous les derniers jeudis du mois, à 18 h.

**Art textile :** Tous les lundis à 18 h, rencontre art textile (tricot, tissage, etc.).

**Activités variées :** Rencontre tous les jeudis à 13 h.

### Inscrire à vos agendas

**Samedi, le 9 décembre 2023 au chalet des loisirs à 18 h :** Souper des fêtes. Menu traditionnel des fêtes et soirée dansante. La vente de billets sera disponible sous peu.

### Dimanche le 26 mai 2024

50<sup>e</sup> anniversaire de notre Club FADOQ. Dîner spectacle.

En conclusion, nous sommes ouverts à toutes suggestions d'activités. Il s'agit de participer. Contactez-nous.

Gisèle Laliberté, vice-présidente au 450 791-0304 ou à [1glali@sogetel.net](mailto:1glali@sogetel.net)

Jocelyne Jodoin, présidente au 450 791-0105



## ANNIVERSAIRES MOIS DE NOVEMBRE



Mme Cécile Gauthier .....	01
Mme Nicole Belval .....	03
Mme Ginette Bazinet.....	03
Mme Carole Pelletier .....	04
M. Jean-Michel Puppynck.....	04
Mme Micheline Lemonde.....	06
Mme Sylvie Baillargeon.....	08
Mme Merlane Tessier.....	11
M. Gilles Bullok.....	11
Mme France Brière .....	14
Mme Lise Picard .....	17
M. Gilles Gendron .....	19
M. Clément Lapierre .....	20

## 5 ANS POUR SARCA MOBILE

Le projet SARCA Mobile, qui vise à offrir les Services d'Accueil, de Référence, de Conseil et d'Accompagnement du CSSSH directement dans toutes les municipalités des MRC des Maskoutains et d'Acton, **fête ses 5 ans!**

Plusieurs centaines de citoyens ont utilisé les services parmi toutes les municipalités participantes. Malgré cela, les services restent méconnus auprès de la population. C'est pour cette raison, que nous poursuivons la promotion dans les journaux municipaux, sur les réseaux sociaux ou par la tenu de kiosques lors d'événements familiaux. L'équipe SARCA est mobilisée à rendre accessible tous les services en lien avec un **retour aux études**, la **connaissance de soi**, la **reconnaissance des acquis** ou tous **projets professionnels**. Ces services sont offerts gratuitement aux adultes Maskoutains et Valois de 16 ans et plus qui ne fréquentent pas une institution scolaire présentement.

Audrey Gatineau, conseillère en information scolaire et professionnelle, est responsable du projet et est disponible afin de répondre à vos besoins et questionnements. Nous vous invitons à communiquer directement avec elle au **450 773-8401, poste 6731** ou par courriel à l'adresse [audrey.gatineau@cssh.gouv.qc.ca](mailto:audrey.gatineau@cssh.gouv.qc.ca). Elle se fera un plaisir de répondre à vos questionnements.

scolaire et professionnelle. Celui-ci est offert sur place, dans les municipalités des MRC des Maskoutains et d'Acton. N'hésitez donc pas à communiquer avec nous.

**Audrey Gatineau,**  
conseillère en information scolaire et professionnelle  
[audrey.gatineau@cssh.qc.ca](mailto:audrey.gatineau@cssh.qc.ca) | 450 773-8401, poste 6731

Audrey Gatineau Pro



# Infos COORDONNÉES

## BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 421, 4<sup>e</sup> Avenue, 2<sup>e</sup> étage  
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0

Téléphone: 450 791-2455  
Courriel: mun@sainte-helenedebagot.com  
Site Internet: www.sainte-helenedebagot.com

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

**CENTRE COMMUNAUTAIRE** 421, 4<sup>e</sup> Avenue  
**CHALET DES LOISIRS** 400, 2<sup>e</sup> Rue  
**BIBLIOTHÈQUE** 384, 6<sup>e</sup> Avenue

## SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND (S.P.A.D.)

1-855-472-5700 • www.spadrummond.com

## RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350 • www.riam.quebec

## ÉCOCENTRES

450 774-2350

- Saint-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette  
- Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte

## CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DE SAINT-HYACINTHE

450 773-8401

## SÛRETÉ DU QUÉBEC

450 778-8500

## MRC DES MASKOUTAINS

Maintenant un seul numéro :

**Général** : 450 774-3141 www.mrcmaskoutains.qc.ca

(Service d'évaluation, Programme de rénovation, Patrimoine, Cours d'eau, Bandes riveraines, Bassin versant, Famille, Développement social et développement rural, Urbanisme, Permis pour les boisés, etc.)

**Transport adapté** : 450 774-8810

**Transport collectif** : 450 774-3173

**Saint-Hyacinthe Technopole** : 450 774-9000



## PAROISSE SAINTE-HÉLÈNE

450 791-2480

## ÉCOLE PLEIN SOLEIL

450 773-1237

## BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE

450 793-4188

## COMPTOIR DE SERVICE POSTAL DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

450 791-2666

655, rue Principale

## DÉPUTÉ PROVINCIAL

1-800-969-3793 • André Lamontagne

## DÉPUTÉ FÉDÉRAL

450 771-0505 • Simon-Pierre Savard-Tremblay

## CÂBLEVISION @

1 800 567-6353 • www.cablevision.qc.ca

## SOGETEL @

1 866 764-3835 • www.sogetel.com

## TÉLÉBEC @

1 888 835-3232 • www.telebec.com

## MASKATEL @

450 250-5050 • 1 877 627-5283 • www.maskatel.ca



# idéegraphik

Graphisme. Impression. Articles promotionnels. Vêtements.

**Besoin d'outils  
publicitaires?**



450 381-2908 | info@ideegraphik.com | Ste-Hélène-de-Bagot

## AUTOCUEILLETTE Camerises

172 4<sup>e</sup> Rang, Ste-Hélène-de-Bagot

François Demeule et Jocelyne Lanoie  
450 230-0085

Surveillez notre ouverture via notre page :

Camerises Ste-Hélène-de-Bagot



**Pour vos  
assurances,  
ça vaut le coup  
de comparer.**

**beneva**

© Beneva inc. 2023 <sup>TM</sup> Le nom et le logo Beneva sont des marques de commerce de Groupe Beneva inc. utilisées sous licence.

Anick Forgues  
Agente en assurance de  
dommages des particuliers\*  
579 883-9129  
assuranceanickforgues.com

\* Pour le compte  
de Beneva inc.,  
agence en  
assurance de  
dommages



*Les Entreprises Racicot inc.*



**DÉNEIGEMENT**  
Résidentiel et commercial  
**Sainte-Hélène-de-Bagot**  
**450 518-4297**



**PIERRE-YVES MARTIN**  
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN inc.  
////////////////////

320, HENRI-PAUL FOREST  
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT  
JQH 1M0

**TÉL.: (450) 778-7271**



## Ferme SECO inc.

Pépinière de plantes pérennes fourragères  
& distribution de biochar

Pour tous vos aménagements

- ✓ de bandes riveraines,
- ✓ d'haies brise-vents,
- ✓ d'ilots pollinisateurs,
- ✓ d'espaces intimes...

fermeseco@hotmail.com  
Ventes : 1-450-501-2899  
Situé à St-Nazaire d'Acton



**MINI-ENTREPÔTS**  
— SAINTÉ-HÉLÈNE —

**☎ 450 381-6664**

**✉ info@entrepotstehelene.ca**

Complexe de mini-entrepôts  
moderne avantageusement situé  
près de l'autoroute 20

**POUR LOCATION  
DISPONIBLE  
DÈS MAINTENANT!**

entrepotstehelene.ca





RBO 5592-8188-01

# PAYSAGEMENT Lapierre



Sainte-Hélène-de-Bagot  
[www.paysagementlapierre.com](http://www.paysagementlapierre.com)

**450-791-2765**  
patricklapierre@ntic.qc.ca



ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

**DAVID FLUET**  
**MARTIN FLUET** | PROPRIÉTAIRES

☎ 450 888-1313  
780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot  
[www.dfcoffrages.com](http://www.dfcoffrages.com)

TRAVAUX DE BÉTON

STRUCTURE D'ACIER

CHARPENTE DE BOIS

RBO 8335-0868-42



**ENTREPRENEUR  
ÉLECTRICIEN  
AGRICOLE**

► **SERVICES SPÉCIALISÉS REMO** ◀

COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

**450 791-2209** REMO KESSELING  
[servicesspecialisesremo@hotmail.com](mailto:servicesspecialisesremo@hotmail.com)

305, 5<sup>e</sup> avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot




**Judith Racicot**  
jraticot@lussierchevrolet.com  
**450 778-1112 poste 260**  
**Cell. : 450 278-2697**

**SUIVEZ-NOUS SUR** 

RBO 8348-4337-09



Projet clé en main  
Pose de portes et fenêtres  
Revêtement extérieur  
Gestion de projet  
Projet domiciliaire  
Garantie Maison Neuve  
Installation de murs et de planchers préfabriqués

**450 791-2221**  
PATRICK ROY, président

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0

# NOUS AVONS DÉMÉNAGÉ!

L'équipe Ultramar est ravie de vous accueillir dans ses nouveaux locaux pour tous vos besoins en carburant.

Venez nous rencontrer: 909, rue Paul-Lussier  
Ste-Hélène-de-Bagot, QC, J0H 1M0  
Tél : 450-791-2462





**NOTRE ÉNERGIE À VOTRE SERVICE**

CARBURANTS • MAZOUT • LUBRIFIANTS

\*Ultramar est une marque déposée d'Énergie Valero inc. utilisée sous licence par Corporation Parkland.



# OFFRE D'EMPLOI

## Plusieurs postes disponibles



AVEC UNE GANG DYNAMIQUE, LE TEMPS PASSE VITE !

Horaire flexible | Salaire compétitif | Rabais de 50% sur tes repas | Assurances collectives et plus !

Se présenter sur place et demander Éric ou Nancy OU par courriel à : [BO12816@SUNCOR.COM](mailto:BO12816@SUNCOR.COM)

**RESTAURANT A&W | SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT 450-791-2301**



Yves Léonard

329, rue Henri-Paul Forest  
Ste-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0  
RBQ : 5687-7996-01

Cell. : 450 518-4128  
Tél. : 450 381-4128  
yleonard20 @ hotmail.com



337, 3<sup>e</sup> rang  
Sainte-Hélène  
QC J0H 1M0

### Débosselage Peinture

- ▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis
- ▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

**450.791.2217** FAX: 450.791.2219

### CLINIQUE DÉTENTE

*Stephanie Demers*

Massothérapeute  
& Kinésithérapeute

**450 278-3264** Clinique Détente Stéphanie Demers  
251, 2<sup>e</sup> rue, Sainte-Hélène-de-Bagot



**ENTREPRENEUR ELECTRICIEN**

154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, J0H 1R0

**PIERRE DION**

**RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE**



**SANS FRAIS 1 800 808-4481 | [www.dionelectrique.ca](http://www.dionelectrique.ca)**



Profitez gratuitement  
de notre service de livraison  
dans votre secteur

Médicaments d'ordonnance  
et en vente libre livrés  
directement à votre porte.

Joanie Richard  
Pharmacienne  
propriétaire

5950, rue Martineau  
Saint-Hyacinthe  
450 796-4006  
[accesspharma.ca](http://accesspharma.ca)

Accès<sup>pharma</sup>  
par Walmart



*André*  
**LAMONTAGNE**  
DÉPUTÉ DE JOHNSON

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION  
MINISTRE RESPONSABLE DU CENTRE-DU-QUÉBEC

450 546-3251

[andre.lamontagne.john@assnat.qc.ca](mailto:andre.lamontagne.john@assnat.qc.ca)



**BMR  
PRO**

**Agiska**  
Coopérative

**Bienvenue chez vous!**

BMR Pro Sainte-Hélène / 450-791-2666  
655, rue principale  
Sainte-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0

**AspirateurFR**  
RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL • INDUSTRIEL  
**SERVICE À DOMICILE**

DÉPOSITAIRE



Francis Rajotte

**450 502-7349**

[francis@aspirateurfr.com](mailto:francis@aspirateurfr.com)

2720, Boul. Laurier Est  
Saint-Hyacinthe Qc  
J2R 1P8



**DEGRANDPRÉ**  
 PUITES - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

**WARWICK | VICTORIAVILLE | DRUMMONDVILLE**  
 1, ROUTE 116 Est | 389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N | 5224, BOUL. ST-JOSEPH

**888-797-3286**      **GROUPEDGP.COM**  
 info@groupedgp.com      RBQ : 8335-7996-13

ALIMENTATION **FAMILLE**  
**Croteau** INC.

*Émilie & Daniel Croteau*  
 Épiciers, propriétaires

**Marché Ste-Hélène**  
 685 rue Principale  
 Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0  
 Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823

**MARCHÉ BONICHOIX**



Érabilère  
**L'Autre Versan**

- Repas de cabane à sucre
- Traiteur froid et chaud
- Produits de l'Érable
- Cuisine du terroir

**OUVERT À L'ANNÉE**

Hélène Belley & Stephan Roy  
 350, 4<sup>e</sup> rang, Sainte-Hélène-de-Bagot  
**450-791-2616**



**SparCanin**  
 salon de toilettage

Sur rendez-vous **450 779.2988**  
 305, rg Deslauriers UPTON

*Excavation*  
**Sylvain Plante**  
 R.B.Q. 8102-7773-03      *et Fils Inc.*

219, Rang Charlotte  
 Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

**TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION**

Gravier • Sable • Pierre  
 Terre à jardin  
 Terre à gazon tamisée  
 INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES  
 ET DE CHAMPS D'ÉPURATION  
 MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER  
 PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V

*Sylvain : 450 793-2534      Bur. : 450 793-2535*



**IRRIGATION**  
**MARCEL GIRARD ET FILS INC.**

**450 791-2431**

521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot

*Efficacité et expérience depuis plus de 30 ans!*

**450-791-2144**

Coiffure pour Elle et Lui

*Salon Francine Fluet Enr.*

526, 3<sup>e</sup> rang  
 Ste-Hélène de Bagot  
 J0H 1M0

*Relais Routier*  
**Petit**  
 TruckPro

549 3<sup>e</sup> RANG,  
 STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT (Qc)  
 J0H 1M0  
 www.relaispetit.ca

- SERVICES MÉCANIQUES POUR VÉHICULE LOURDS
- SERVICES DE LAVAGE ET DE POLISSAGE
- MAGASIN DE CHROME
- SERVICES DE ROUTE

RENDEZ-VOUS  
**450-791-2122**



**GROUPE**  
**RCA**

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

rcaelectrique.com  
**450 791-0114**

**RCA**  
 DISTRIBUTION  
 ÉQUIPEMENTS DE FERME

**RCA**  
 AGENCE & SÉCURITÉ

**ONE BOTTLE**  
 PRODUITS MÉNAGERS ET CORPORELS

**RCA**  
 ÉLECTRIQUE

**RCA**  
 ÉLECTRIQUE  
 BAIE-DU-FÉVRE

**RCA**  
 ÉLECTRONIQUE  
 RÉPARATION DE CARTES

**RCA**  
 SOLUTION

**LES SURFACES**  
**EPOXIMUM**  
 PLANCHER EN ÉPOXY      CRÉPIS D'ACRYLIQUE



# LES JEUDIS GOURMANDS !

## À Saint-Nazaire-d'Acton

(à seulement 7 minutes de Ste-Hélène)



AGNEAU / PAINS  
BIOLOGIQUES / BISCUITS  
BIOLOGIQUES /  
VIENNOISERIES



Spécialisé en pain artisanal biologique et en viande d'agneau sans OGM de qualité exceptionnelle.

Jeudi : de midi à 19 h | Samedi : 10 h à 16 h

275, rang Brodeur, Saint-Nazaire-d'Acton  
[www.fermesautemouton.com](http://www.fermesautemouton.com) | 819 857-0141



- Kiosque de vente à la ferme d'avril à septembre ouvert les jeudis de midi à 20 h
- Paniers de octobre à mars (abonnement requis)

312, rang Brodeur, Saint-Nazaire-d'Acton  
[www.fermelabourrasque.com](http://www.fermelabourrasque.com) | 514-349-0516



# LA FORCE MÉCANIQUE

## 450 381-AUTO

Depuis 2014



EN RÉPARATION AUTOMOBILE  
ATELIER DE MÉCANIQUE

ALIGNEMENT  
AUTOMOBILE

**MÉCANIQUE GÉNÉRALE**  
(FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION,  
DIRECTION ET BIEN PLUS...)

**CHANGEMENT D'HUILE**  
**TÉMOIN D'ANOMALIE**  
(MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)

**AIR CLIMATISÉ**

**VENTE ET INSTALLATION DE PNEUS**

**ENTRETIEN VÉHICULES ÉLECTRIQUES/HYBRIDES**

**ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES**

**RÉPARATION/CHANGEMENT DE PARE-BRISE**

**VOITURES DE COURTOISIE**

844, rue Paul-Lussier  
SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT  
**450 381-2886**

**SITUÉ DANS LE  
PARC INDUSTRIEL**

**LUNDI AU JEUDI : 7 h 30 à 17 h 30**  
**VENREDI : 7 h 30 à midi**



**RE/MAX**  
**RENAISSANCE**  
AGENCE IMMOBILIERE

**450.230.6667**

Martin Lussier  
Courtier immobilier

Israel Lussier  
Courtier immobilier

Jacob Lussier  
Courtier immobilier résidentiel

# LUSSIER IMMOBILIER POUR ÊTRE BIEN CONSEILLÉ!

3100 AVENUE CUSSON - 450-771-7707

## Prenez rendez-vous en ligne

Avec AccèsD,  
c'est simple et rapide

Planifiez une rencontre avec une conseillère  
ou un conseiller, à distance ou en personne,  
à l'heure qui vous convient.

Repérez le bouton  dans AccèsD.



 Desjardins